Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COUR D'APPEL DE PARIS

PARQUET GENERAL

Service Central

Paris, le 19 OCT. 2020

La procureure générale
près la cour d'appel de PARIS

à

Société Association Francophonie Avenir
2811 chemin de saint paul-parc louis riel
30129 MANDUEL

OBJET : CONTESTATION CLASSEMENT SANS SUITE
N/REF : 2020/03585 /SGEPG
V/REF : Votre classement sans suite n° 19246000055

Société,

J'accuse réception de votre courrier du 20 Avril 2020, par lequel vous contestez le classement sans suite de votre plainte.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce courrier a été enregistré sous le numéro ci-dessus référencé.

Vous serez directement avisé de la décision prise par le procureur général après examen de votre recours.

Je vous précise que ce recours n'interrompt nullement le délai de prescription. Il vous reste donc possible à tout moment de mettre directement en mouvement l'action publique par voie de citation directe ou de constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction.

Je vous prie de recevoir, Société, l'expression de ma meilleure considération.

P/LA PROCUREURE GÉNÉRALE

COUR D'APPEL DE PARIS

Anne BÉNÉJEAN
Substitut général

Cour d'appel

34, quai des Orfèvres
75055 Paris Cedex 01